

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 02699
Numéro SIREN : 850 985 987
Nom ou dénomination : 6SIGMA STORE

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2022 sous le numéro de dépôt 4136

6SIGMA STORE

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : Avenue du Président Georges POMPIDOU
Galerie Marchande CORA – 95120 ERMONT
RCS PONTOISE 850 985 987

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre, à huit heures,

Les associés de la société 6SIGMA STORE, Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, divisé en 1.000 actions d'1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social sis Avenue du Président Georges POMPIDOU - Galerie Marchande CORA – 95120 ERMONT, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, en entrant en séance, signée par les associés présents ou représentés, à laquelle sont annexés le cas échéant les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer en tant qu'Assemblée Générale Ordinaire.

La société ABLANCHART représentée par Monsieur Alexis BLANCHART, en sa qualité de Directeur Général de la société, préside la séance. Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les statuts de la société,
- Le texte des résolutions proposées,
- Le rapport du Président,

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux actionnaires avant la réunion de l'assemblée.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Remplacement du Président ;
- Remplacement du Directeur Général ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport spécial du Président et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de nommer en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

- La société **ABLANCHART**, Société à responsabilité limitée Unipersonnelle au capital de 1.000 euros, ayant son siège social Avenue du Président Georges Pompidou – 95120 ERMONT, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 519 500 888 RCS PONTOISE.

La société ABLANCHART, en la personne de son représentant légal, a déclaré qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction à cette nomination et qu'il accepte lesdites fonctions.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts aux décisions collectives des actionnaires.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

La rémunération de ABLANCHART sera déterminée ultérieurement.

Dans le même temps, l'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société GROUPE BLANCHART de ses fonctions de Président à compter de ce jour et le remercie pour les services rendus à la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de nommer en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

- La société **GROUPE BLANCHART**, Société par actions simplifiée au capital de 94.235 euros, ayant son siège social sis 15 Avenue Georges POMPIDOU – 95120 ERMONT, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 411 442 767 RCS PONTOISE.

La société GROUPE BLANCHART, en la personne de son représentant légal, a déclaré qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction à cette nomination et qu'il accepte lesdites fonctions.

Le Directeur Général exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 15 des statuts.

La rémunération de GROUPE BLANCHART sera déterminée ultérieurement.

Dans le même temps, l'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société ABLANCHART de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour et le remercie pour les services rendus à la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance.

**La société ABLANCHART,
Représentée par Alexis Blanchart,
Associée - DG**

Blanchart Alexis